

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2021

Le 21 décembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Just de Claix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël O'BATON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Présents : BENNOUR Jamel, DE GREGORIO Gil, FEUGIER Christelle, FILET-COCHE Daniel, GRESSE Aurélie, HAUMANI Mylène, LYONNE Sylvie, O'BATON Joël, ORIOL Florian, MARSETTI Sandrine, VIEAU Anthony.

Absents : GERVY Daniel

Pouvoirs : NOALHAT Frédéric donne pouvoir à O'BATON Joël

Secrétaire de séance : FEUGIER Christelle

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal du 23 novembre 2021.

Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- **Approbation de la convention de partenariat avec Saint Marcellin Vercors Isère Communauté pour le financement des accueils de loisirs périscolaires les mercredis**
- **Demande de Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) 2022 pour la construction de l'école maternelle**
- **Demande de subvention à la région pour la construction de l'école maternelle**
- **Point Saint Marcellin Vercors Isère Communauté**
- **Décisions du maire**
- **Questions diverses**

M. O'BATON propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la location des bâtiments préfabriqués à usage de classes.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAITE POUR LE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES LES MERCREDIS**

Lors du conseil municipal du 23 novembre, la délibération a été mise à l'ordre du jour.

Mais celle-ci n'a pas été votée car elle nécessitait des précisions.

Mr le Maire a donc demandé à Mme UNI de nous présenter cet accueil et ses conditions de fonctionnement et de financement.

Pour résumer, cet accueil a été créé lors de l'arrêt des TAP afin d'apporter une solution de garde aux parents les mercredis de 7h30 à 17h00.

La CAF a décidé que cette garde serait sous temps périscolaire, donc de compétence mairie.

L'intercommunalité a proposé son aide en mettant à disposition ses animateurs.

Les accueils se font sur Pont en Royans et Vinay.

Les charges sont prises en charges par la CAF, les familles et les mairies au prorata de l'utilisation des enfants de leur commune.

Le montant annuel demandé par la COMCOM est de 3775.00 euros en 2021/ soit 2.5 euros / heure de garde.

**VU** le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, et l'article D.521-12 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales

**VU** l'arrêté préfectoral n° 38-2106-12-06-00 en date du 6 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère,

**VU** la délibération n° 2021-07-49 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2021 approuvant le Plan Educatif de Territoire Intercommunal

**VU** la délibération n° 2021-07-50 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2021 approuvant la Charte Qualité Plan Mercredis,

**VU** la délibération n° 2021-07-51 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2021 approuvant la convention cadre de partenariat avec les communes pour les accueils de loisirs périscolaires les mercredis,

Le maire explique au conseil municipal que dans le cadre de sa compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire dont la politique enfance jeunesse », la communauté de communes organise sur le territoire intercommunal met à disposition des communes l'ingénierie nécessaire à l'organisation d'un accueil périscolaire proposé les mercredis en direction des enfants de 3 à 12 ans.

Le fonctionnement de cet accueil périscolaire, porté par les Accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux implantés sur les communes de Vinay, Saint-Romans (Espace Anim) et Saint-Quentin sur Isère, est assumé conjointement par la communauté de communes et la commune d'accueil mais bénéficie plus largement aux familles de l'ensemble des communes du bassin de vie de chaque structure.

Aussi, considérant que ces temps d'accueil du mercredi relèvent du champ de la compétence périscolaire qui reste une compétence communale, le conseil communautaire a approuvé en séance du 8 juillet 2021 une délibération qui définit de nouvelles modalités de solidarité financière entre toutes les communes bénéficiaires de ces services via une convention cadre qui prévoit notamment que toutes les communes du territoire participent au financement du coût restant à charge au prorata du nombre d'heures par enfant de la commune bénéficiant du service.

A cet effet, il est proposé d'approuver la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire jointe en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire conformément au projet joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### **OBJET : DETR 2022 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE**

Le Maire rappelle les différentes réflexions et études sur le devenir des écoles de la commune en raison de l'augmentation des effectifs générant des ouvertures de classes en 2018, en 2019.

En ce qui concerne 2022, une nouvelle ouverture de classe est envisagée.

Il a été décidé de prioriser l'école maternelle. En effet, cet équipement vieillissant avec une architecture spécifique ne permet pas de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires en classe de maternelle.

Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école maternelle faite le 14 septembre 2021, le groupement APOIDEA Architecture a été retenu.

Un devis descriptif détaillé et estimatif a été établi par APOIDEA Architecture à hauteur de 1 883 000 € HT, et le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT DE LA SUBVENTION	TAUX	DATE DE LA DEMANDE
DETR 2022	200 000	20%	23/12/2021
REGION	400 000*		23/12/2021
DEPARTEMENT : DT	175 000	25%	23/12/2019
DEPARTEMENT : PLAN ECOLES			23/12/2019
- (+ de 300 000 €)	200 000	20%	
- (- de 300 000 €)	178 800	60%	
EMPRUNT	729 200	38.73%	
TOTAL	1 883 000		

\*Suite aux élections de juin dernier, la Région Auvergne Rhône Alpes n'a pas redéfini le cadre de sa politique d'aménagement du territoire. Ce montant n'est qu'une sollicitation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 11 voix pour et 1 abstention (Gil DE GREGORIO) :

- Approuve le projet de construction d'une nouvelle école pour un montant estimé de 1 883 000 € HT
- Approuve le plan de financement de ce projet ;
- Sollicite le service de l'Etat pour obtenir la DETR 2022 pour la réalisation de ce projet.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE MATERNELLE**

Le Maire rappelle les différentes réflexions et études sur le devenir des écoles de la commune en raison de l'augmentation des effectifs générant des ouvertures de classes en 2018, en 2019. En ce qui concerne 2022, une nouvelle ouverture de classe est envisagée.

Il a été décidé de prioriser l'école maternelle. En effet, cet équipement vieillissant avec une architecture spécifique ne permet pas de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires en classe de maternelle.

Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école maternelle faite le 14 septembre 2021, le groupement APOIDEA Architecture a été retenu.

Suite aux élections du mois de juin, la Région n'a pas encore redéfini le cadre de sa politique d'aménagement du territoire.

Toutefois, notre référent territorial nous conseille de déposer un dossier de demande de subvention. Un devis descriptif détaillé et estimatif a donc été établi par APOIDEA Architecture à hauteur de 1 883 000 € HT, et le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT DE LA SUBVENTION	TAUX	DATE DE LA DEMANDE
REGION	400 000		23/12/2021
DETR 2022	200 000	20%	23/12/2021
DEPARTEMENT : DT	175 000	25%	23/12/2019
DEPARTEMENT : PLAN ECOLES			23/12/2019
- (+ de 300 000 €)	200 000	20%	
- (- de 300 000 €)	178 800	60%	
EMPRUNT	729 200	38.73%	
TOTAL	1 883 000		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de construction d'une nouvelle école pour un montant estimé de 1 883 000 € HT
- Approuve le plan de financement de ce projet ;
- Sollicite la Région Auvergne Rhône Alpes pour financer ce projet

## **OBJET : LOCATION DE BATIMENTS PREFABRIQUES A USAGE DE CLASSES**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 février 2021 relative au montant de la location des bâtiments à usage de classe mis à disposition par le Département qui s'élevait à 5 000 HT par an.

En raison d'une erreur de tarification dans le contrat initial signé le 23 février 2021, et d'après la lecture de la délibération du Conseil Général n° 2005 S2-0 E 3a 01 :

Commune de – de 5000 habitants :

5000 €/an pour une classe (cela correspond à un petit bâtiment préfabriqué de type « Dasse simple » de 71m<sup>2</sup>)

Commune de 5000 à 10000 habitants :

10000 €/an pour une classe (même type de bâtiment).

Ce prix devant être doublé lorsqu'est installé un bâtiment de type « Dasse Double » de 131m<sup>2</sup>, qui contient alors 2 salles de classe. C'est le cas du bâtiment installé à Saint-Just-de-Claix.

De ce fait, le Maire propose au Conseil de délibérer sur les modalités tarifaires applicables depuis 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes du contrat de location
- Autorise le Maire à signer le contrat de location de bâtiments préfabriqués à usage de classes

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Travaux de la SNCF sur la ligne Grenoble Valence.**

Ils vont effectuer des travaux de renouvellement sur les lignes ferroviaires de notre secteur.

Aussi pour l'organisation du chantier, il serait souhaitable pour la SNCF qu'une partie du personnel soit stationné sur notre commune, point central et de pilotage du chantier.

A cet effet ils ont besoin d'un terrain pour y installer leurs bases travaux et base vie.

Un ou plusieurs terrains de la zone industrielle sud de la commune sont pressentis.

Les besoins sont :

#### **Terrain base Travaux :**

Un terrain de 13 000 m<sup>2</sup> à 14 000m<sup>2</sup> environ ou 2 terrains de 7 000m<sup>2</sup>

Accueillir 120 agents soit environ 60 modules Travaux

Date des travaux : de fin Avril 2022 à début janvier 2023

Mise à disposition du terrain à partir de semaine 14 2022

#### **Terrain base vie :**

Un terrain de 6 500 m<sup>2</sup> à 7 000m<sup>2</sup> environ

Accueillir 60 agents soit environ 30 modules Travaux

Date des travaux : de fin Juillet 2022 à mi-décembre 2022

Mise à disposition du terrain à partir de semaine 16 2022

### **Echanges Mairie / Mr AZEVEDO**

Courrier envoyé à Mr AZEVEDO concernant la non reconnaissance de la commune au niveau de la COMCOM.

Mr le Maire avait lu en séance ce courrier initial.

Mr AZEVEDO a donc rencontré Mr le Maire à la suite de cet envoi.

Mr le Maire a donc souhaité acter ces échanges dans une nouvelle lettre compte-rendu lu lors de la séance.

### **Commission DECHETS / SMABLA**

Ces commissions annoncent une hausse exponentielle du coût des déchets pour les contribuables en 2022.

Plusieurs raisons.

Les autorités ne souhaitent plus enfouir les déchets (la réglementation a changé).

Il faut donc rediriger les déchets vers d'autres structures telles que le centre de tri comme celui de la Tronche afin que les déchets soient triés et expédiés vers des filières de revalorisation ou brûlés.

Cette décision pourrait entraîner un coût de 50 à 100 euros de plus pour les familles par an.

Le SMABLA fait également face à une augmentation de ses volumes de traitements d'eaux souillées.

Plusieurs raisons :

La mauvaise étanchéité de certains réseaux à proximité de la Bourne notamment entraînent en cas de montée de la rivière un remplissage de la conduite et donc à l'arrivée à la station un volume plus important à traiter.

De plus certains réseaux ont été créés en unitaires, ils collectent à la fois les EU et les EP.

Les pompes doivent donc plus fonctionner.

Et avec les coûts d'énergies qui ne cessent de grimper, la taxe de traitement des EU pourrait monter également.

### **Repas des Aînés du village**

Ce repas a eu lieu le 11 décembre.

La mairie a eu 105 retours et par la suite 30 annulations.

Donc 75 personnes ont participé à ce repas.

Pour les 30 annulations, un portage des repas a été organisé afin de ne pas gaspiller la nourriture.

Pour les autres personnes n'ayant pas souhaité participer, un colis de Noël a été offert.

### **Repas de Noël :**

Mr le Maire a souhaité clôturer l'année par un moment de convivialité.

Ce repas a réuni les personnels de la mairie ainsi que le conseil municipal.

### **Personnel administratif.**

Nous rencontrons des difficultés à recruter 1 personne de formation comptable.

Peu de candidats pour l'instant. Ce besoin est pourtant urgent car la comptable en place va quitter ses fonctions en janvier 2022.

La mairie fait face également à un arrêt maladie depuis plusieurs mois. Les tâches sont donc réparties sur les autres postes administratifs et les adjoints, d'où une charge de travail complémentaire pour l'équipe

### **Vœux 2022 :**

Les Vœux sont prévus le 21/1.

En fonction de situation sanitaire, cette manifestation pourrait être annulée.

### **COPIL - Ecole**

Un COPIL a eu lieu le 21/12 en présence de l'architecte et du bureau d'étude VRD.

L'objet de cette réunion était de présenter au comité l'esquisse du projet ainsi qu'un 1<sup>er</sup> budget travaux qu'il faudra préciser.

L'urgence pour la Mairie est de transmettre le 31/12 au plus tard une demande de subventions au département (la DETR), subvention essentielle pour notre projet.

**Le Journal – Le petit clajussien.**

Djamel BENNOUR propose de mettre en avant les entreprises situées sur notre commune.

Sujet à travailler.